

Caubon Saint Sauveur News

La lettre d'information des Caubonnais

Septembre 2016
n°10



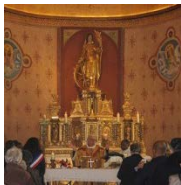
Edito **Les nouvelles de la rentrée**

Sous des températures caniculaires, la rentrée s'annonce, avec :

- La création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Castelnau sur Gupie pour la rentrée de septembre 2016.

La participation financière annuelle de la commune par enfant scolarisé est de 409,19€ pour l'école élémentaire et est de 1497,60€ pour l'école maternelle. Une dérogation scolaire aux familles qui inscrivent leurs enfants dans d'autres écoles pourra être accordée par le Conseil Municipal. Cette participation financière ne devant pas excéder celle allouée au RPI de Castelnau sur Gupie.

- La réhabilitation de l'ancienne école en Mairie avec la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en concurrence des travaux de réhabilitation,



- Les journées du patrimoine organisées les 17 et 18 septembre. Notre église sera ouverte à la visite pour cette occasion. Pour ceux qui n'ont pas assisté à son inauguration le dimanche 10 avril 2016, vous pourrez découvrir l'achèvement des travaux ainsi que la remise en état de son autel classé et de ses peintures,



Du nouveau sur notre commune **Le parc du Griffon**

Jean-Christophe DUCCESCHI et sa compagne Vinciane CHARRIN, après moultes péripéties ont pu inaugurer et ouvrir leur magnifique parc le 18 juin 2016 sur les 4,5ha de leur propriété.



Vivez une journée AnimOriginale !



Ce parc destiné à l'élevage diversifié et à la préservation des espèces vous permet d'observer des animaux atypiques et de toutes origines dans leurs enclos de manière ludique et pédagogique.

Découverte du monde animalier domestique et loisirs pour tous sont les maîtres mots de ce parc. 30 espèces représentées, que l'on peut approcher et toucher.

Des aires de jeux (tyrolienne, balançoires, jeux gonflables,..., aire de pique-nique, restaurant-snack sont à disposition de tous pour passer une bonne journée en famille.

Une bonne idée pour fêter son anniversaire avec les copains.



Compte-rendu **Des conseils municipaux**

Du 18 décembre 2015, du 22 janvier, du 1^{er} mars, du 8 avril, du 24 mai, du 28 juin et 29 juillet 2016.

Actions ou décisions prises par le conseil municipal :

- ☞ La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer.
- ☞ Le Conseil Municipal décide d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune concernant le cadre d'emploi des adjoints administratifs (1153€ annuel) et des rédacteurs (1492€ annuel) :
 - Indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)
 - Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Ces indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire et seront versées mensuellement. Le maire est chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent.

- ☞ Travaux de transformation de l'ancienne école en mairie, le conseil municipal valide :
 - Après la consultation de 3 maitrises d'œuvre pour la mise en concurrence, le choix de Monsieur Jean-Louis CASSE comme maître d'œuvre et Madame Le Maire est autorisée à signer son contrat,
 - L'avant projet sommaire pour un budget de 84 776,50 €,
 - La création d'une porte au lieu d'une fenêtre coté terrasse et la suppression de la porte dans la cuisine,
 - L'aménagement de la cave pour le stockage du mobilier,
 - Une étude géotechnique pour le choix de la filière pour l'assainissement non collectif réalisée par le cabinet Compétence Géotechnique à Seyches pour un montant de 480 €.
 - De consulter 3 entreprises par lot technique de travaux.
 - Le devis de Xavier SUSANNA (AFP) de 1337€ pour les travaux d'accès à la cave.
- ☞ Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2016 aux diverses sociétés et associations, les subventions suivantes destinées aux frais de fonctionnement de ces différents organismes comme indiqué ci-après pour un total de 2000 euros.
 - Union Sportive Sainte Colombe-Duras-Lévignac 100 euros
 - Association aide à domicile de Lévignac 200 euros
 - Adapt Virazeil 100 euros
 - Comité des fêtes 1000 euros
 - Société de chasse Saint Hubert de Caubon Saint Sauveur ... 600 euros
- ☞ Le rapport d'activité 2015 du schéma de cohérence du territoire (SCOT) a été voté.
- ☞ Le compte de gestion et le compte administratif 2015 ont été votés et arrêtés comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement 135 579,61 €
 - Recettes de fonctionnement 428 173,90 €
 - Dépenses d'investissement 71 074,63 €
 - Recettes d'investissement 207 729,94 €
 - ❖ Excédent = 429 249,60 €
 - ❖ Affectation des résultats : 94 796,69 € en investissement
- ☞ Les taux des taxes directes locales 2016 sont identiques à celles de 2015.
- ☞ Le budget primitif 2016 de la commune a été voté
 - Dépenses et recettes de fonctionnement 355 136 €
 - Dépenses et recettes d'investissement 275 334 €

Compte-rendu **Suite**

Actions ou décisions prises par le conseil municipal :

- ☞ La commune verse une participation de 30 € par élève transporté au collège de Duras au Sivom de Duras. Muriel DELMOTTE et Catherine BERNARD représentent la commune à ce syndicat.
- ☞ Conformément à la charte départementale de partenariat sur la sécurité routière que la préfecture a signé avec l'amicale des maires de Lot-et-Garonne, Monsieur Hubert TERRIGHI a été élu correspondant sécurité routière pour la commune de Caubon Saint Sauveur.
- ☞ Un état des lieux des chemins appartenant à la commune va être réalisé section par section en 2016 et 2017.
- ☞ Le conseil municipal accepte que la commune de Caubon Saint Sauveur face la demande de label « Territoire Bio engagé » concernant les 110 hectares sur les 609 hectares de cultures qui peuvent prétendre à ce label sur la commune.
- ☞ Achat de 110 chaises d'occasion pour l'Eglise de Caubon à la Paroisse St André de Bordeaux.
- ☞ Décision de racheter en promotion 3 lucioles pour les décorations de Noël.
- ☞ Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention « sécurité du système d'information » proposé par le Centre De Gestion (CDG) 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour un coût annuel de 67 €.
- ☞ Madame Christiane VACHÉ rétrocède à la commune sa concession trentenaire dans le cimetière et la somme de 87,50€ lui sera remboursée.
- ☞ Une nouvelle rédaction du règlement du PLU a été acceptée par le Conseil Municipal.
- ☞ La résiliation du contrat d'assurance statutaire avec l'assureur AXA au 31 décembre 2016 et le choix de contractualiser avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour un coût de 6,14% des salaires versés au lieu des 7% versé actuellement.
- ☞ Le conseil municipal a donné son accord sur la proposition de fusion du Syndicat Mixte du Drop Aval avec le Syndicat de la Dourdenne et sur sa gouvernance.
- ☞ Conformément à la loi, la sécurité du chapiteau doit être vérifiée tous les 2 ans. Ce dernier sera vérifié avant la fin de l'année.
- ☞ Après réception en juin de la convention pour l'année 2015/2016 avec le SIVU Saint-Pierre/Lévignac, celle-ci a été signée pour la scolarisation des 4 enfants domiciliés dans la commune pour un coût de 4 120 €.
- ☞ La commune a décidé de ne pas adhérer au Conseil Départemental d'Architecture et d'Urbanisme (CAUE).

Le saviez-vous ? **Ma carte Déchèterie**

C'est nouveau : à partir du 1er juillet 2016, vous devrez obligatoirement présenter une carte pour pouvoir entrer dans les déchèteries du Val de Garonne.

Vous trouverez le document à remplir en mairie ou sur le site de VGA. A joindre à ce document :

- ✓ Justificatif de domicile : copie d'une facture eau, gaz, électricité ou quittance de loyer (de moins de 3 mois).
- ✓ Copie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire.



Un retour **Sur le 8 mai**



De nombreux Caubonnais étaient au rendez-vous. Tout le monde s'est réuni autour d'un punch, de la plancha et des petits fours.



Un seul mot **Succès pour la fête de juin**

CAUBON-ST-SAUVEUR

Vendredi
24
Juin à
20 h 00

Soirée
Moules/Frites
Menu à 16 €
animée par
Mickaël VIGNEAU

Samedi
25
Juin à
20 h 00

Soirée
Jambon braisé
Menu à 16 €
Suivi d'un bal gratuit avec
IONA

Organisé par le Comité des fêtes
Buvette - Glace sur place - Enfant de 5 à 10 ans : 7€
Renseignements et Réservations auprès de
Stella (EN) : 05.53.20.92.97 ou Huguetta (FR) : 05.53.94.21.72

Bien qu'une petite averse soit tombée vendredi soir, cela n'a pas altéré la fête et la dégustation des moules/frites.

Que dire du jambon braisé du samedi, toujours aussi bon !

Un grand merci à tous les membres du comité des fêtes pour l'organisation et la bonne humeur de cette fête.



Petit rappel **Sur l'ASSAD**

L'ASSAD de Lévignac de Guyenne (Association, Services, Soins et Aide à Domicile)

Cette association a pour mission d'accompagner et de soutenir toute personne en situation de besoin afin de lui permettre de continuer à vivre chez elle. Son rôle essentiel est d'apporter bien être et confort au domicile.

Dans votre commune des bénévoles, membres du conseil d'administration seront vos interlocuteurs privilégiés de proximité.



Coordonnées de l'ASSAD : 0553837285

Coordonnées des bénévoles :

- **Catherine BERNARD (Maire de Caubon) au 0607172765**
- **Béatrice BESSONNET (Présidente de l'ASSAD) au 0684682490**
- **Antoinette LHORLIE au 0786626901**



N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Site **Web de la mairie**

Notre site officiel de la mairie est continuellement mis à jour. Allez le consulter !

<http://caubon-saint-sauveur.reseaudesmicrocommunes.fr/>

Bienvenue à : **Caubon Saint Sauveur**

Antoine BUCHET et Immy TALLGREN au lieudit « La Forêt » à Caubon
Matt et Pauline ERLANGER au Bourg à Caubon
Moya JONES et Andrew VARNEY au Bourg à Caubon
M. et Mme Christophe GAILLARDIN au lieudit « Chantemerle » à Caubon
Clément et Janes SEBIE à Saint Sauveur
Dusty et Sarah MILLER à Caubon



Naissance de :

Jeanne LANG, le 14 mai
Gabriel MAILLE, le 31 mai

Regrettons le départ de :



Marie-Josèphe ROBIN, le 12 Avril
Philippe Pierre CARREL, le 23 Juillet
Pascal GUEZET, le 06 août



Mariage de :

Anthony COTTEVERTE et Marie BERGAMO le 28 novembre 2015